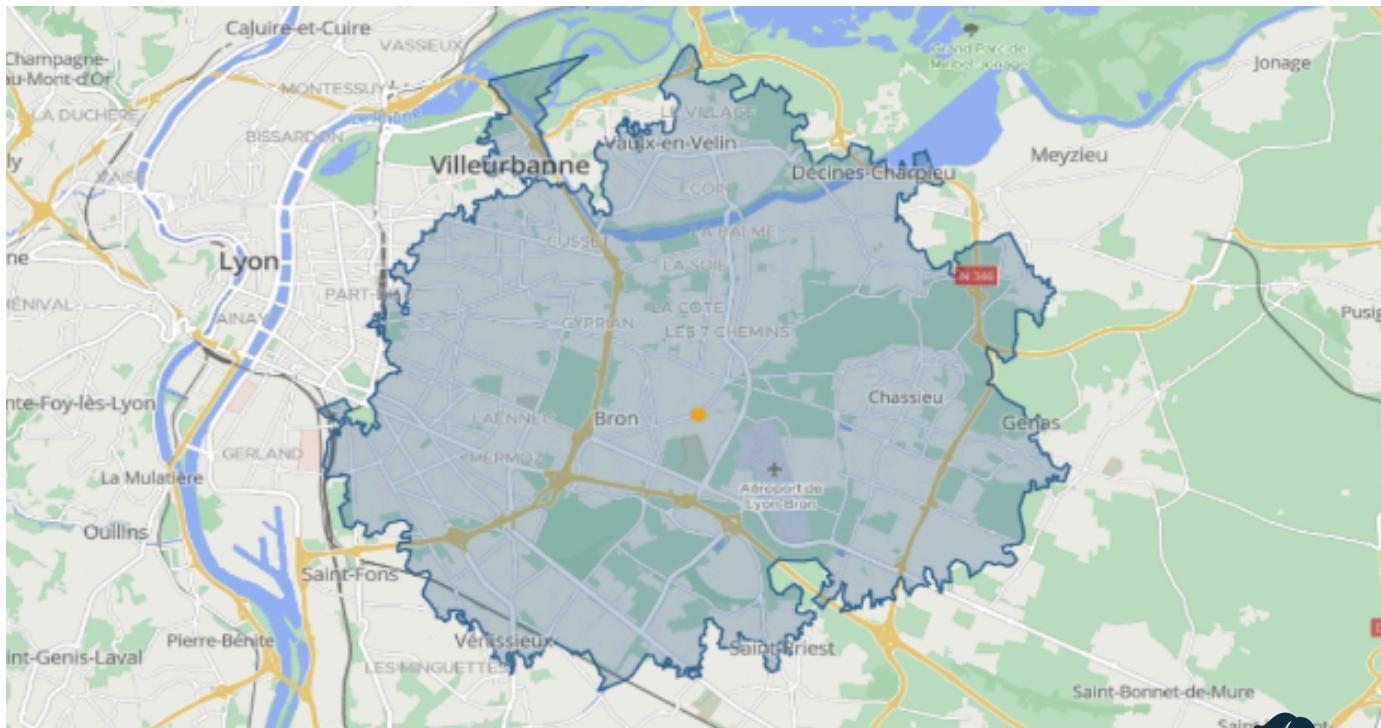


ACCÉDER AU CAMPUS DE LYON À VÉLO



Si vous habitez dans la zone bleue,
vous êtes à **moins de 30 minutes de vélo** du campus !

LES MULTIPLES BÉNÉFICES DU VÉLO...



Bon pour la santé

30 min d'activité physique/jour
= 30% moins de risque de maladie

Économies

Pour 10 km quotidiens...

	VS	
100€/an		1000€/an

Efficacité

Le vélo est plus rapide
sur les courtes distances, et les
temps de trajet bien plus prévisibles

Pas de gaz à effet de serre

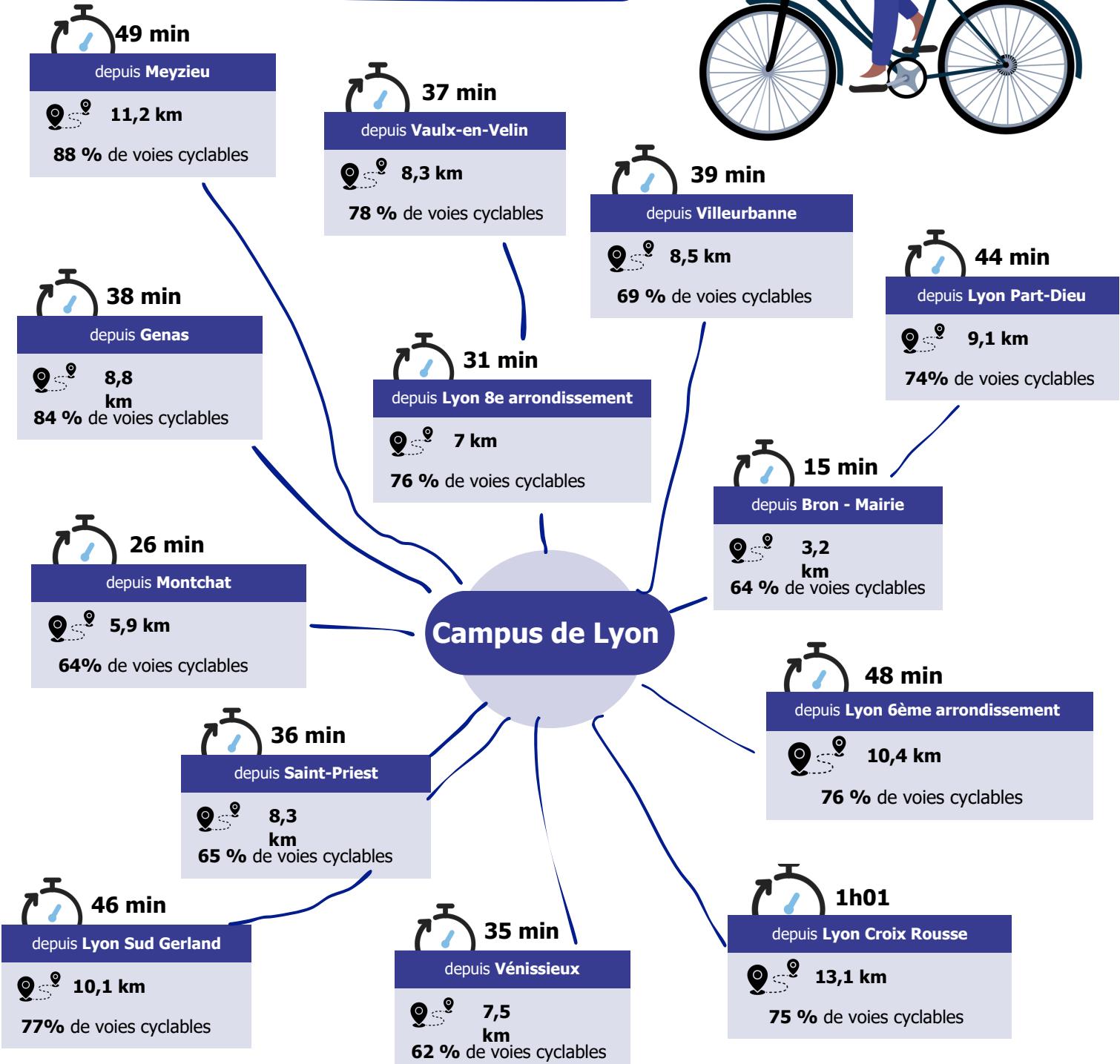
Pour 10 km quotidiens
c'est 700 kg de non émis
par rapport à un trajet en voiture

Pas d'émission de polluants

Pour un air plus sain

Bien-être et liberté de mouvement

PLANIFIEZ VOTRE ITINÉRAIRE



 komoot

 geovelo

 Cartes

...

Optimisez vos trajets cyclables avec les applications dédiées !

Il existe diverses applications, fonctionnant comme un **GPS**, qui vous guideront en temps réel lors de vos trajets à vélo.

Du **parcours le plus rapide au plus sécurisé**, l'application choisit en priorité les pistes, les bandes cyclables et les rues peu passantes pour vous assurer confort, sécurité et tranquillité.

SERVICES VÉLO SUR LE CAMPUS



Des **parkings vélo abrités** sont disponibles devant les bâtiments !



Aïe, une crevaison ! Un **kit de réparation vélo** est disponible sur le campus et à emprunter à l'accueil.

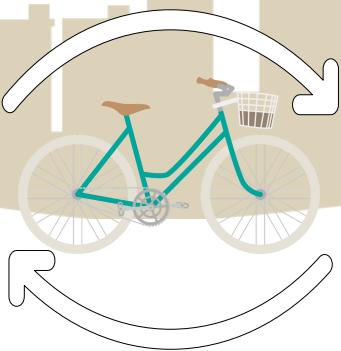
Des **ateliers d'auto-réparation** sont proposés à l'occasion de l'Eco-Festival



Besoin de vous laver ? Retrouvez **des douches** en libre-accès :

- au rez-de-chaussée du L3, vers l'infirmerie
- au rez-de-chaussée du R, près de l'entrée vers le N

VÉLOS LIBRE-SERVICE AUX ALENTOURS



→ La Métropole de Lyon met à disposition les **Vélo'v**, avec 428 stations réparties sur 22 communes. L'abonnement est accessible dès **15€ par an** pour un nombre illimité de trajets. 3 **stations** sont localisées aux **alentours du campus**.



ACHETER OU LOUER VOTRE VÉLO : LES AIDES

→ Une **aide à l'achat de vélos** de tous types, sous condition de ressources, est proposée par la **Métropole de Lyon**. Plus de détails sont consultables [ici](#).



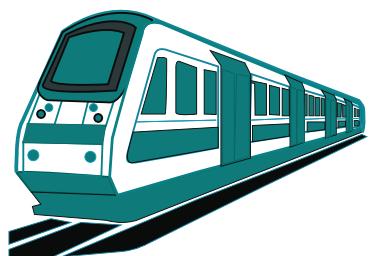
→ **Le forfait mobilité durable** : l'employeur participe aux frais de transport du/de la salarié·e entre son domicile et son lieu de travail, s'il/elle utilise un **vélo** ou a recours au **covoiturage**. L'indemnité annuelle peut atteindre **300€** pour les employé·es de l'Université. Retrouvez la page intranet expliquant les modalités de versement [ici](#).

VÉLO ET TRANSPORTS EN COMMUN ? C'EST POSSIBLE !

→ Le **vélo est autorisé uniquement** dans le **métro C**, les funiculaires et les tramways :

- du lundi au vendredi avant 7h ; entre 9h et 16h et après 19h
- les samedis, dimanches et jours fériés toute la journée

Plus de détails sont consultables [ici](#).



SE DÉPLACER A VÉLO LES BONNES PRATIQUES



S'équiper pour bien rouler

- Des vêtements adaptés à la saison (imperméables si nécessaire)
- Un gilet rétro-réfléchissant, un casque et des gants pour la visibilité et la protection,
- Un antivol en U de bonne qualité et un câble associé ou un second antivol léger
- Des sacoches ou un panier pour porter ses affaires ou à défaut un sac à dos



OBLIGATIONS/INTERDICTIONS

Ce que dit la sécurité routière



Les équipements obligatoires

- Freins avant et arrière
- Gilet rétro réfléchissant la nuit (ou par faible visibilité) hors agglomération (recommandé en permanence)
- Feux arrière et avant de nuit
- Catadioptrès avant et arrière, sur les pédales et sur les roues
- Avertisseur sonore (sonnette)
- Casque pour les enfants de moins de 12 ans (recommandé pour tout le monde)

Le conseil en + :

- Pas d'attache rapide : privilégier les boulons pour la selle et les roues
- Prenez une pompe, une chambre à air de rechange, une mini sacoche d'outils.

Attention : Il est formellement interdit de conduire avec des écouteurs ou de téléphoner !



SE DÉPLACER EN SÉCURITÉ

- Respecter le code de la route et les autres usagers, en particulier les piétons
- Regarder derrière avant tout changement de direction, observer et anticiper les mouvements des véhicules et des piétons
- Se rendre visible et prévisible : porter un gilet jaune, indiquer du bras tout changement de direction,
- Ne pas se coller à droite le long de véhicules stationnés, à l'entrée d'un carrefour et sur un carrefour circulaire
- Attention aux angles morts ! Ne jamais traverser un carrefour à côté d'un camion ou d'un bus, ne pas s'arrêter à côté d'eux à moins d'1,50m
- En cas de pluie, augmenter la distance avec le véhicule de devant, anticiper davantage, freiner doucement, ralentir avant un virage serré et éviter de rouler sur les marquages au sol.
- Franchir rails et bordures avec un angle suffisant (compris entre 45° et 90°)

STATIONNER : Bien attacher son vélo

COMMENT ATTACHER VOTRE VÉLO ?



Le minimum : attacher la roue arrière et le cadre ensemble à un support solide avec un antivol en U. Si possible, verrouiller la roue avant à l'aide d'un câble accroché au U ou avec un autre antivol.



POUR EN SAVOIR PLUS

- Des fiches et un guide sur la conduite à vélo en ville, réalisés par F.BOILLOT et P. VINANT, du laboratoire GRETTIA à l'Université Gustave Eiffel
- Site web et ressources de la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB)